

COMMUNE DE VILLY-BOCAGE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 JUIN 2024
N° 2024-06

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEL, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, M. Michel ECOBICHON, Mme Catherine MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, M. Omar TOUZANI, Mme Noëlle GROULT, M. Alexandre LEBASTARD, Mme Edwige LEMIERE, M. Yohann JUIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Thérèse ZEKAR représentée par M. Michel ECOBICHON
M. Christophe LEBON représenté par M. Omar TOUZANI

Absents excusés :

Mme Marie GAZEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 28 mai 2024
2. Signature du contrat de restauration avec la société Convivio
3. Modification des tarifs périscolaires (cantine, garderie)
4. Subvention exceptionnelle à Villy-Village pour la Fête de la Paix
5. Signature devis AIDEC cybersécurité
6. Décision modificative budgétaire n° 2024/01
7. Réfection de la toiture de l'école primaire
8. Sécurisation de la traversée du bourg par la D6 : décision de lancement des travaux et autorisation de recherche de subventions
9. Célébration du 80^{ème} anniversaire du débarquement à Villy-Bocage
10. Nouvelle version du dossier d'inscription scolaire avec mention RGPD
11. Nouveau contrat de location de la salle des fêtes avec mention RGPD

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
- Informations des commissions
- Informations sur les travaux en cours et à venir
- Informations suite aux délégations au maire
- Informations diverses
-

2024-06-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 28 mai 2024

Le procès-verbal provisoire a été mis à la disposition de tous les conseillers le 3 juin 2024.

Votes pour : 12	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024-06-02 : Signature du contrat de restauration avec la société Convivio

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle version de la convention de restauration pour l'année scolaire 2024-2025 avec les modifications textuelles demandées. La nouvelle convention comporte une augmentation de 3,5 % des repas adultes et enfants qu'il n'a pas été possible de négocier, ce qui porte le coût des repas livrés à 3,2164 € TTC pour les enfants et 4,7559 € TTC pour les adultes.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la dernière version de la convention avec la société Convivio pour l'année scolaire 2024-2025 avec les nouveaux tarifs indiqués dans celle-ci.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la dernière version de la convention avec la société Convivio pour l'année scolaire 2024-2025 avec les nouveaux tarifs indiqués dans celle-ci.

2024-06-03 : Modification des tarifs périscolaires (cantine, garderie)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'une part d'augmenter les tarifs de repas à la cantine consécutivement à l'augmentation du prix des repas pour l'année scolaire 2024-2025. D'autre part la commission Vie Scolaire et Education qui s'est réunie le 22 avril dernier a proposé d'augmenter les tarifs de garderie, qui n'avaient pas été augmentés de puis l'année 2021, selon le barème suivant :

- Forfait annuel mensualisé à 37 € par mois et par enfant (engagement sur les 10 mois de l'année scolaire)
- Forfait annuel mensualisé à 32 € par mois et par enfant supplémentaire d'une même famille (engagement sur les 10 mois de l'année scolaire)
- Forfait journalier à 3,70 € par enfant
- Tarif forfaitaire en sus en cas de dépassement des horaires (quel que soit le forfait choisi) : 5 € par foyer et par dépassement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs périscolaires tels que mentionnés dans la nouvelle grille tarifaire annexée et applicable à partir du 2 septembre 2024.

Votes pour : 12	Votes contre : 1	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs périscolaires tels que mentionnés dans la nouvelle grille tarifaire annexée et applicable à partir du 2 septembre 2024.

2024-06-04 : Subvention exceptionnelle à Villy-Village pour la Fête de la Paix

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que pour la bonne organisation de la Fête de la Paix qui s'est tenue le 22 juin 2024 à Villy-Bocage il a été nécessaire de commander des gobelets réutilisables et une banderole pour annoncer l'évènement. Cette commande ne pouvant être réalisée dans les délais que via Internet, il a été demandé à l'association Villy-Village de procéder à cette commande, la commune n'ayant pas de moyen de paiement par carte bancaire. Le montant de la facture correspondant à cette commande s'élève à 248,70 € TTC. Sur les 200 gobelets achetés 52 ont été vendus au prix de 1,50 € soit 78 euros encaissés par l'association.

M. le Maire, en rappelant qu'il avait été convenu avec les associations que la commune prenait en charge tous les coûts liés à la communication pour l'évènement, propose de verser à l'association Villy-Village une subvention exceptionnelle de 171 € en compensation de cette dépense.

Mmes BERNIER, GROULT, MARIE et ZEKAR et MM. LEBASTARD et TOUZANI membres de l'association concernée ne participent pas au débat et au vote.

Note : M. Touzani étant sorti, il n'a pas pu voter pour M. Lebon.

Votes pour : 6	Votes contre : 0	Abstentions : 0
----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Villy-Village une subvention exceptionnelle de 171 € en compensation de cette dépense.

2024-06-05 : Signature devis AIDEC cybersécurité : annulé

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été voté au budget 2024 une dépense de 3 500 € TTC pour le renforcement de la cybersécurité de la commune. En parallèle une demande de subvention a été faite à ce sujet auprès du Centre de Gestion du Calvados (CDG14) et accordée pour un montant de 1 225 € TTC. Néanmoins le versement de cette subvention est conditionné à une exigence qui n'était pas connue au départ et qui porte sur l'obligation de sauvegarder en France les données concernant l'Etat Civil. Cette exigence a pour conséquence une augmentation du devis de la société AIDEC qui s'élève désormais à 3 786,86 € TTC.

Après vérification auprès de la société Modularis il apparaît que, lors du prochain passage à la version Web prévu cet été, les données traitées par Modularis, qui comprennent les données de l'Etat Civil, seront sauvegardées en France.

Il n'y a donc plus lieu de procéder à cette délibération car l'ancien devis dont le montant est inférieur au montant inscrit au budget 2024 sera signé par M. le Maire en vertu de la délégation que lui a accordée le conseil municipal par la délibération n° 2022-02-03.

2024-06-06 : Décision modificative budgétaire n° 2024/01

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'une part d'abonder le compte 65748 en section de fonctionnement à hauteur de 171 € conformément à la délibération n° 2024-06-04 et d'autre part d'affecter le montant de la subvention accordée par le CDG14 en section d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget principal de la commune adopté par délibération le 9 avril 2024,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2024 :

En section de **Fonctionnement, Dépenses** :

- Article 60632 « Fournitures petit équipement » : -92 €
- Article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé » : + 92 €

En section d'**Investissement** :

- Recettes - Article 1328 « Autres subventions d'investissement » : + 1 225 €
- Dépenses - Article 2188 – Opération n° 14 « Autres matériels » (aspirateur) : +150 €
- Dépenses – Article 2157 – Opération n° 16 « Travaux divers » (mâts et drapeaux) : + 1075 €

Votes pour : 12	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2024 :

En section de **Fonctionnement, Dépenses** :

- Article 60632 « Fournitures petit équipement » : -92 €
- Article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé » : + 92 €

En section d'**Investissement** :

- Recettes - Article 1328 « Autres subventions d'investissement » : + 1 225 €
- Dépenses - Article 2188 – Opération n° 14 « Autres matériels » (aspirateur) : +150 €
- Dépenses – Article 2157 – Opération n° 16 « Travaux divers » (mâts et drapeaux) : + 1075 €

2024-06-07 : Réfection de la toiture de l'école primaire

M. le Maire informe rappelle au municipal qu'il est urgent d'effectuer la rénovation de la toiture de l'école primaire qui présente des fuites importantes et dont une cheminée menace de s'écrouler.

Cette opération d'un montant de 53 372,18 € TTC était conditionné, par délibération numéro 2023-09-06, par la vente du terrain communal pour un montant de 60 000 €. Or les acheteurs déclarés fin 2023 ont abandonné leur projet et, le terrain étant de nouveau libre, la vente ne pourra pas s'effectuer dans l'immédiat.

Par ailleurs M. le Maire rappelle que nous avons obtenu pour ces travaux une subvention de l'Etat (DETR) d'un montant de 17 790,73 € ainsi qu'une autre subvention DETR d'un montant de 4627,80 € pour des travaux de voirie déjà effectués. Ceci porte à 22 418,53 € la part de financement sûre qui peut être utilisée. De plus nous devrions recevoir (sous réserve de décision) une subvention du département de 5 478 € pour les travaux du chemin des Buttes.

Si l'on tient compte de la totalité de ces subventions il resterait 25 475,55 € à financer par la commune pour la réfection de la toiture.

Enfin la trésorerie de la commune s'élève à plus de 200 000 € ce qui permet d'anticiper le financement du reste à charge en attendant la vente du terrain.

M. le Maire propose donc au conseil municipal, vu l'urgence des travaux, d'annuler la délibération 2023-09-06 et, sans attendre la vente du terrain, de lancer l'opération de réfection de la toiture durant les vacances scolaires de l'été 2024 et de confier son exécution à la société JUMEL pour un montant de 53 372,18 € TTC.

Synthèse des discussions :

Pour la vente du terrain il est suggéré de demander aux précédents acquéreurs s'ils souhaitent céder leur permis de construire afin d'associer le permis à la vente du terrain et de raccourcir les délais pour un futur acquéreur.

Votes pour : 11

Votes contre : 1

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération 2023-09-06 et, sans attendre la vente du terrain, de lancer l'opération de réfection de la toiture durant les vacances scolaires de l'été 2024 et de confier son exécution à la société JUMEL pour un montant de 53 372,18 € TTC.

2024-06-08 : Sécurisation de la traversée du bourg par la D6 : décision de lancement des travaux et autorisation de recherche de subventions

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que nous avons reçu le projet de sécurisation de la traversée du bourg par la D6. Il a été transmis aux conseillers le 21 juin 2024.

M. le Maire rappelle que ce projet doit être validé et présenté au Département avant la mi-juillet 2024 si nous souhaitons que les travaux soient effectués en 2025.

M. le Maire présente le projet avec la tranche ferme et les tranches optionnelles :

- La tranche ferme (secteurs n° 2 et 4) concerne l'aménagement des 2 carrefours : le carrefour sud avec la Route du Maizerais et la D217c et le carrefour nord avec la Route du Buquet,
- La tranche optionnelle n° 1 (secteur n° 3) porte sur l'aménagement de la partie centrale entre les deux carrefours (chicane et arrêt de bus),
- La tranche optionnelle n° 2 inclut les entrées de bourg côté Sud et Nord ainsi que côté Est sur la D217c.

M. le Maire présente également des scénarios de financement selon les tranches retenues et les possibilités de subventions. Il expose notamment au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux d'Aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg de Villy-Bocage

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurisation des véhicules, piétons et cyclistes sur cette traversée du bourg par la RD 6 et la RD217c.

M. le Maire propose de retenir la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 2.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 168 856 € HT dont 134 628 € HT pour la commune et 34 228 € HT pour le Département du Calvados.

Votes pour : 8

Votes contre : 4

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg de Villy-Bocage pour un montant prévisionnel de 168 856 € HT dont 134 628 € HT pour la

commune et 34 228 € HT pour le Département du Calvados et comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle n°2.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour l'opération susvisée auprès d'autres organismes tels que l'Etat, le Département, la Région ou l'Europe ou toute autre possibilité de financement.

SE RESERVE le droit de ne pas effectuer les travaux selon le résultat de l'appel d'offres.

2024-06-09 : Célébration du 80^{ème} anniversaire du débarquement à Villy-Bocage

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir demander une subvention au ministère de la Défense pour la Fête de la Paix organisée par la commune pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'opération de la Fête de la Paix organisée par la commune pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie pour un montant de 2 977 €, les crédits ayant été inscrits au budget 2024, et il demande à ce que le conseil municipal l'autorise à solliciter l'aide du ministère de la Défense.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'opération de la Fête de la Paix organisée par la commune pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie pour un montant de 2 977 €, les crédits ayant été inscrits au budget 2024, et autorise M. le Maire à solliciter l'aide du ministère de la Défense.

2024-06-10 : Nouvelle version du dossier d'inscription scolaire avec mention RGPD

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à la réunion avec le Centre de Gestion du Calvados (CDG 14) avec qui nous avons une convention pour la protection des données et plus particulièrement concernant le Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD) il nous a été demandé de rajouter la mention ad hoc dans les formulaires utilisés par la mairie. Une nouvelle version du Dossier Unique d'Inscription scolaire et périscolaire a été envoyée à tous les conseillers le 21 juin dernier et est présentée en séance.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter la nouvelle version du Dossier Unique d'Inscription scolaire et périscolaire (avec la mention RGPD) telle qu'annexée à cette délibération.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la nouvelle version du Dossier Unique d'Inscription scolaire et périscolaire (avec la mention RGPD) telle qu'annexée à cette délibération.

2024-06-11 : Nouveau contrat de location de la salle des fêtes avec mention RGPD

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à la réunion avec le Centre de Gestion du Calvados (CDG 14) avec qui nous avons une convention pour la protection des données et plus particulièrement concernant le Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD) il nous a été demandé de rajouter la mention ad hoc dans les formulaires utilisés par la mairie. Une nouvelle version du contrat de location de la salle des fêtes communale a été envoyée à tous les conseillers le 21 juin dernier et est présentée en séance.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter la nouvelle version du contrat de location de la salle des fêtes communale (avec la mention RGPD) telle qu'annexée à cette délibération.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la nouvelle version du contrat de location de la salle des fêtes communale (avec la mention RGPD) telle qu'annexée à cette délibération.

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil :
- 27/08/24
- 24/09/24
- 05/11/24
- 10/12/24

Bilan Service Civique : 02/07 à 16h et pot de départ à 18h

Repas de rentrée avec équipe enseignante jeudi 29/08

Pose déco Noël : 01/12

Noël des enfants : 13/12

Vœux au personnel : 10/01/2025 à 18h15

Vœux à la population : 17/01/2025 à 18h30

Retrait déco Noël : 19/01/2025

Pâques des enfants : 21/04/2025

Repas des seniors : 30/03/2025

Départ en retraite de Mme Catherine Marie – départ Sarah Montfront : pique-nique vendredi 5 juillet 12h00, cour d'école.

- **Elections législatives les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 de 8h à 18h** : merci aux conseillers ne l'ayant pas encore fait de s'inscrire sur le planning de tenue du bureau de vote
- Samedi 22 juin à partir de 14h : Fête (de) la paix, commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement et de la libération à Villy-Bocage, bilan positif.
- Dimanche 23 juin : Journées du Patrimoine de Pays à Villy-Bocage, bilan mitigé : seulement 13 participants, communication à revoir

- 6 et 7 juillet : Festival d'arts de la rue « Les Pieds dans les étoiles » organisé par PBI au Plessis-Grimoult
- Noël des enfants le vendredi 13 décembre 2024 à partir de 16h15
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
 - Commission vie associative : 06/11 à 20h30
- Informations des commissions
- Informations sur les travaux effectués, en cours et à venir
 - Création de l'allée piétonne entre l'Impasse des Préaux et la piste cyclable : terminé,
 - Réfection en enrobé de l'Impasse des Vergers : terminé.
 - Nous avons reçu l'accord de la Préfecture pour une subvention de 4627,80 € (40 % du Hors Taxe) au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour ces travaux de voirie.
 - Réfection du Chemin des Buttes en collaboration avec PBI : en cours, une demande de subvention auprès du département sera examinée mi-juillet
 - Taille des haies et élagage des chemins piétonniers communaux : 1^{ère} passe terminée, 2^{ème} passe pas avant fin juillet à cause de la nidification des oiseaux.
 - Elagage des routes communales : 1^{ère} passe effectuée début juin sur les talus uniquement,
 - Installation du nouveau jeu dans la cour de maternelle : programmé durant les vacances d'été,
 - Réparation du mur du cimetière côté école primaire : programmé cet été.
- Informations suite aux délégations au maire
- Informations diverses :
- ...

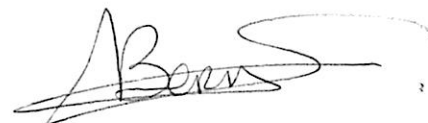
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance
Mme Sandrine BERNIER




Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL



12 9 AOUT 2024